

Gouvernement du Québec Ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels Leader parlementaire adjoint du gouvernement

Monsieur Simon Jolin-Barrette Leader parlementaire du gouvernement 1^{er} étage, bureau 1.39 Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 2 février dernier par M^{me} Marwah Rizqy, députée de Saint-Laurent, qui a pour objet de demander au gouvernement de tenir une consultation citoyenne relativement à l'identité numérique, à la géolocalisation et à la reconnaissance faciale.

Conscient des enjeux que soulèvent les technologies émergentes, notre gouvernement pose des actions pour que le Québec inscrive une nouvelle vision de transparence et du respect des droits fondamentaux de la population à l'égard des pratiques de protection des renseignements personnels.

Notre système juridique, basé sur l'État de droit et de la démocratie parlementaire, a des leviers institutionnels pour éviter les dérives. En effet, la Politique gouvernementale en matière de cybersécurité a été rendue publique en mars 2020. Elle a notamment pour objectif d'instituer une administration gouvernementale résiliente et cyberprotégée.

Le 12 juin 2020, le projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, a été présenté à l'Assemblée nationale. Cet ambitieux projet de loi propose de créer une nouvelle culture de protection des renseignements personnels en redonnant aux citoyennes et aux citoyens le contrôle de leurs informations confidentielles et en responsabilisant les organismes publics, les entreprises et les partis politiques, en plus d'en accroître la transparence.

Finalement, il vise à augmenter les sanctions et les pouvoirs de la Commission d'accès à l'information. Le projet de loi en est maintenant à l'étape de l'étude détaillée.

Notre gouvernement est persuadé que ces actions contribueront à rétablir et à maintenir la confiance des citoyennes et citoyens envers nos institutions ainsi qu'à instaurer une nouvelle culture de protection des renseignements personnels au Québec. Nous ne ferons aucun compromis avec la protection des renseignements personnels des Québécoises et Québécois.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale et responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels

Éric Caire